



Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Concepteur-trice rédacteur-trice web, session 2023

N° F2D56IGEIUC

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Concepteur-trice rédacteur-trice web, au titre de l'année 2023 :

Monsieur CLAISSE Henry, ingénieur de recherche hors classe, président, Université de technologie de Compiègne, Compiègne.

Madame BASSEVILLE Valérie, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Université de technologie de Compiègne, Compiègne.

Madame MRAIHI Saida, ingénieure d'études hors classe, experte, Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, Paris.

Monsieur POURSAC Olivier, ingénieur d'études hors classe, expert, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, Paris.

Madame ROLLIN-JENOUVRIER Lydie, ingénieure de recherche, experte, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris.

Monsieur ARNOLD Romuald, ingénieur de recherche, Université de Reims Champagne Ardenne, Reims.

Monsieur DONADEY Alain, ingénieur de recherche hors classe, suppléant, Université de technologie de Compiègne, Compiègne.

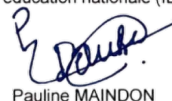
Madame TAMET Marie-Dominique, conservatrice en chef des bibliothèques, suppléante, Université de technologie de Compiègne, Compiègne.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 21/07/2023

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation,

La cheffe du bureau des concours des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF
et des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-
inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs
de l'éducation nationale (IEN)



Pauline MAINDON